



Plainte déposée au Tribunal canadien des droits de la personne en matière de protection de l'enfance des Premières Nations

Juillet 2014



Qu'est-ce que la plainte en matière de protection de l'enfance des Premières Nations?

En 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations (la « Société de soutien ») et l'Assemblée des Premières Nations ont déposé une plainte contre le gouvernement du Canada. La plainte affirme que les enfants des Premières Nations et les familles vivant dans les réserves ne reçoivent pas le même niveau de services de protection de l'enfance que les autres familles au Canada et qu'il s'agit de discrimination.

Qu'est-ce qu'un organisme de protection de l'enfance?

Les organismes de protection de l'enfance s'assurent que les enfants sont en sécurité et qu'ils ont ce dont ils ont besoin pour être en bonne santé. Parfois les familles passent par des moments difficiles et elles ont besoin d'aide pour s'assurer que les enfants soient en sécurité et qu'ils aient ce qu'il faut pour grandir sains et forts. Beaucoup d'enfants et de familles partout au Canada ont recours à ces organismes de protection de l'enfance.

Que sont les droits de la personne?

Chaque individu possède des « droits de la personne » pour être en sécurité, en santé et heureux.

Tous les enfants ont des droits en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Par exemple, vous avez droit à une bonne éducation de qualité. Vous avez le droit d'apprendre et de donner votre opinion. Vous êtes nés avec ces droits et personne ne peut vous les retirer. Les adultes sont responsables pour la protection de vos droits et ils doivent s'assurer que les gens écoutent ce que vous avez à dire.

Plus d'informations sur la plainte en matière de protection de l'enfance des Premières Nations

La plainte affirme que les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves sont traités différemment et d'une manière injuste comparativement aux autres enfants. La recherche démontre que les enfants des Premières Nations et les familles vivant dans les réserves reçoivent moins de services que les autres familles lorsqu'ils ont besoin d'aide. Beaucoup d'enfants des Premières Nations doivent quitter leur famille parce que leurs parents ou tuteurs ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. La Société de soutien et les personnes et les organisations partout au Canada et dans le monde entier croient qu'il s'agit de discrimination.

La plainte a été déposée en février 2007, mais il a fallu six ans pour que les audiences commencent alors que le gouvernement fédéral a dépensé plus de 3 millions de dollars pour tenter, en vain, d'empêcher que la cause soit entendue par le Tribunal canadien des droits de la personne. Enfin, les audiences ont débuté en février 2013 et se

termineront en octobre 2014. Le Tribunal devrait rendre sa décision (à savoir s'il y a discrimination ou pas) au début 2015.

À propos du Tribunal canadien des droits de la personne

Le Tribunal tient des audiences, écoute ce que les gens ont à dire et décide s'il y a discrimination. C'est un peu comme en cour. Les gens qui prennent les décisions sont appelés des «membres du Tribunal». Ils sont comme des juges et leurs décisions doivent être honorées.

Pourquoi cette cause est-elle importante ? Si le Tribunal décide que le Canada discrimine les enfants des Premières Nations, il devra apporter des changements immédiats pour s'assurer que les enfants des Premières Nations soient traités équitablement. Si l'une des parties n'est pas d'accord avec la décision du Tribunal, elle pourra s'adresser à un autre tribunal (appelé la Cour fédérale) pour que la décision soit revue. Cela signifie que même après la fin de l'affaire au Tribunal, il pourrait encore y avoir d'autres audiences de la Cour dans le futur.

La campagne « Je suis un témoin »

La Société de soutien a lancé la campagne « Je suis un témoin » afin de sensibiliser le public à la plainte en matière de protection de l'enfance des Premières Nations. La campagne demande aux gens de tous âges de s'informer sur la cause et de décider par eux-mêmes si le Canada traite les enfants des Premières Nations de façon équitable.

Jusqu'à présent, plus de 13 000 personnes de partout dans le monde ont signé « être un témoin » de la cause. Vous pouvez également souscrire à :

www.fnwitness.ca

Vous pouvez également regarder les audiences en

ligne sur le Réseau de télévision des peuples autochtones : <http://aptn.ca/news/tag/kids-in-care/>

Vous pouvez aider!

Souscrivez à la campagne « Je suis un témoin » à : www.fnwitness.ca

Regardez le documentaire de 13 minutes Lettres au Canada réalisé par des enfants et des jeunes à propos de cette cause:

<http://www.youtube.com/watch?v=pPHUHYq8A8>

Informez-vous sur les droits des enfants. Lisez cette version de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :

www.unicef.org/rightsite/files/uncrcchildfriendlylanguage.pdf

Demandez-vous:

- Que faut-il aux enfants pour qu'ils soient sécurisés à la maison? Pensez-vous que les enfants des Premières Nations obtiennent ce dont ils ont besoin ? Pourquoi ou pourquoi pas?
- Que pensez-vous de la cause? Avez-vous des questions? Faites une liste de vos questions à poser à un enseignant ou un autre adulte.
- Si vous étiez un membre du Tribunal, quelle serait votre décision? Pourquoi?

Dites à votre famille, vos amis et à d'autres ce que vous avez appris sur la cause et comment ils peuvent s'impliquer!

Rappelez-vous...LES ENFANTS ONT DU POUVOIR!

« Vous avez une voix. Votre voix a du pouvoir. Les gens écouteront vos opinions et vos sentiments. Quand quelque chose ne va pas, exprimez-vous ! Agissez! »

-Lisa Howell, enseignante à l'école Pierre-Elliott Trudeau Gatineau, QC

